

L'insémination avec sperme de donneur (IAD)

Nous sommes là pour accompagner dans cette aventure 😊

1. Le 1^{er} jour des règles

Veillez nous contacter au +32/4.321.65.75 (tapez 2) le premier jour de votre cycle ou début de la semaine suivante si vous êtes réglée le week-end.

NB : Avant toute inscription, vous devez avoir reçu la confirmation par mail de votre réservation de paillette de sperme.

2. Par la suite

- Prendre le traitement prescrit par votre médecin.
- Se rendre route B474 au rendez-vous prévu vers le 10^e jour (prise de sang et échographie) munies de vos étiquettes du jour.
- Nous vous recontactons dans l'après-midi par téléphone. En fonction des résultats : soit un nouveau rendez-vous sera fixé (prise de sang et échographie), soit l'insémination sera organisée et la date et l'heure vous seront communiquées.
- La veille de l'IAD, vous devez réaliser l'injection d'Ovitrelle® vers **18h**.

3. Le jour de l'insémination

Présentez-vous à l'heure indiquée, au laboratoire de spermologie (route B472) avec vo(tre)(s) carte(s) d'identité et vos étiquettes. L'insémination se déroulera en fin de matinée. N'hésitez pas à prendre de quoi vous occuper. Si vous n'avez pas de mutualité belge, une preuve de paiement des frais de laboratoire vous sera demandée.

4. Et après...

- Si vos règles ne sont pas survenues au bout de 14 jours, vous pouvez réaliser un test de grossesse.
- Si vous êtes malheureusement réglée, vous pouvez recommencer le traitement (sur avis médical). Ne vous découragez pas, l'équipe du CPMA est là pour vous accompagner.

Si vous en sentez le besoin, des psychologues sont à votre écoute sur rendez-vous (+32/4.321.65.15)